

**AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS
N° 001/
DC/MINEPAT/PSRDREN/PACRI-
MDK/UCP/CSPM/SPM/2024 DU 06
novembre 2024 pour LA
FOURNITURE ET L'INSTALLATION
DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
ET BUREAUTIQUES A L'UNITE DE
COORDINATION DU PROJET
D'AMELIORATION DE LA
CONNECTIVITE, LA RESILIENCE
ET L'INCLUSION LE LONG DU
CORRIDOR MORA-DABANGA-
KOUSSERI (PACRI-MDK) Crédits
IDA : N° 7351-CM, 7352-CM,
DON E2090**

1.0bjet

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale (la Banque) pour supporter le coût du Projet pour l'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion le long du corridor routier Mora-

Dabanga-Kousséri dans la Région de l'Extrême-Nord « PACRI-MDK », et a l'intention d'utiliser une partie du produit aux paiements en vertu du marché pour la fourniture et installation des équipements informatiques et bureautiques pour l'UCP PACRI-MDK/MINEPAT.

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à travers le Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord sollicite maintenant les Cotations de la part des Fournisseurs pour les Fournitures et les Services connexes décrit dans l'Annexe 1 : Besoins de l'Acheteur, jointes à la DC.

Fraude et Corruption

La Banque exige le respect [(dispositions du paragraphe 3.33 de la Section III et l'annexe IV en matière de fraude et corruption du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de septembre 2023 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt »)] des Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption et de ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, telles qu'énoncées dans le Cadre de sanctions du Groupe de la Banque mondiale, tel qu'il est établi à l'Annexe A des Conditions Contractuelles.

Dans le cadre de cette politique, les Fournisseurs autorisent et doivent faire en sorte que leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et personnel, permettent à la Banque d'inspecter tous les comptes, dossiers et autres documents relatifs à la Demande de Cotation et à l'exécution du marché (en cas d'attribution), et de les faire vérifier par les vérificateurs nommés par la Banque.

Eligibilité des Fournisseurs, Fournitures et Services connexes
(Voir DC)

Garantie de bonne exécution

Le Fournisseur retenu doit fournir une Garantie de Bonne Exécution conformément aux conditions du marché.

Autorisation du fabricant

Un fournisseur qui ne fabrique pas ou ne produit pas les Fournitures qu'il offre de fournir doit soumettre une autorisation du fabricant en utilisant le formulaire inclus dans cette DC pour démontrer qu'il a été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des Fournitures à fournir ces marchandises dans le pays de l'Acheteur.

Validité des Cotations

Les Cotations seront valides jusqu'à 90 jours après la date de dépôt des cotations.

Prix proposé (voir DC)

Clarifications

Toute demande de clarification concernant cette Demande de Cotation peut être adressée par écrit : A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la région de l'Extrême-Nord ; sis à Messa, entre le carrefour LISSOUCK et le camp YEYAP, au bâtiment annexe du MINEPAT à Yaoundé.

Téléphone : (237) 677 95 20 27 / 699 92 32 02 / 694 01 55 23.

E-mail : alhadjimagra@yahoo.fr / djerem2002@yahoo.fr / fanch2010@yahoo.fr avant le quatorzième jour précédant la date limite de dépôt des cotations à 15 heures.

L'Acheteur transmettra copie de sa réponse à tous les Fournisseurs consultés, y compris une description de la

demande, mais sans en identifier la source.

Le retrait de la demande de cotation est gratuite.

Soumission des Cotations

Les cotations doivent être soumises selon le formulaire joint à l'Annexe 2 par dépôt physique en sept (07) exemplaires (dont un (01) original et six (06) copies y compris la copie numérique avec le bordereau descriptif et quantitatif en fichier excel).

Le soumissionnaire produira également un dossier administratif composé des éléments suivants en cours de validité : (i) Registre de Commerce; (ii) attestation de Conformité Fiscale; (iii) attestation de non faillite; (iv) attestation de non exclusion des marchés publics.

2.Remises des offres

La date et l'heure limites pour la soumission des Cotations est le 12 décembre 2024 à 13h.

L'adresse pour la soumission de votre Cotation est la suivante :

A l'Attention de : Monsieur le Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) et du PACRI-MDK/MINEPAT;

Sise au bâtiment annexe du MINEPAT, situé entre le carrefour LISSOUCK et le camp YEYAP au bureau du Coordonnateur Adjoint, à Yaoundé.

Téléphone : (237) 677 95 20 27 / 699 92 32 02 / 694 01 55 23.

E-mail : alhadjimagra@yahoo.fr / djerem2002@yahoo.fr / fanch2010@yahoo.fr

Les Cotations seront ouvertes par les représentants de l'Acheteur immédiatement (Commission Spéciale de Passation des

Marchés) une heure après l'heure et la date limite pour la remise des Cotations

Évaluation des Cotations (Voir la Demande de Cotations)

Attribution du Marché

Le Marché sera attribué au Fournisseur/s qui :

- (a) est admissible et offre des Fournitures éligibles ;
- (b) offre le prix évalué le plus bas,
- (c) a une Cotation techniquement conforme, et
- (d) garantit la livraison, conformément à la période de livraison.

L'Acheteur invitera par les moyens les plus rapides (téléphone/courriel) le Fournisseur retenu à toute discussion/négociation qui pourrait être nécessaire pour conclure le marché ou autrement pour la signature du marché. L'Acheteur informera par les moyens les plus rapides les autres Fournisseurs de sa décision d'attribution du marché. Un Fournisseur non retenu peut demander des précisions sur les raisons pour lesquelles sa Cotation n'a pas été retenue. L'Acheteur répondra à une telle demande dans le meilleur délai possible. L'Acheteur doit publier un avis d'attribution de Marché sur son site Web avec accès gratuit, si disponible, ou dans un journal à tirage national ou en ligne sur UNDB, dans les quinze (15) jours suivant l'attribution du Marché. Les renseignements indiqués comprendront le nom du Fournisseur retenu, le montant du Marché, la durée du Marché, le résumé de sa portée et les noms des Fournisseurs non retenus et leurs prix proposés et évalués.

Au nom de l'Acheteur : le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

YAOUNDE Le 06-11-2024

Le COORDONNATEUR
MAGRA MASSAOU ALHADJI